



COMMUNIQUE À L'ATTENTION DE LA POPULATION

Le 03 mai 2026, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a émis une alerte internationale relative à un foyer d'infection à hantavirus détecté à bord du navire de croisière néerlandais *MV Hondius*, reliant Ushuaïa, en Argentine, au Cap-Vert.

À la date du 12 mai 2026, un total de onze (11) cas, dont trois (03) décès, a été enregistré, soit une létalité de 27,3 %. À ce jour, aucun cas n'a été confirmé en Côte d'Ivoire. Toutefois, des mesures de vigilance sont nécessaires afin de prévenir toute introduction de la maladie sur le territoire national.

Les hantavirus sont des virus transmis principalement à l'homme par certains rongeurs infectés (rats). La contamination peut survenir par l'inhalation de poussières contaminées par les excréments ou les urines de rongeurs, ou encore par contact direct avec ces animaux ou leurs déjections. Une transmission interhumaine est également possible lors de contacts étroits et prolongés.

Les symptômes apparaissent généralement environ deux semaines après la contamination. Ils se manifestent notamment par :

- **une forte fièvre ;**
- **une fatigue intense ;**
- **des douleurs musculaires ;**
- **des maux de tête ;**
- **des difficultés respiratoires.**

Afin d'éviter toute contamination, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle recommande aux populations le respect des mesures suivantes :

1. Hygiène et lutte contre les rongeurs :

- **Maintenir les habitations propres ;**
- **Éviter de laisser des restes alimentaires accessibles et utiliser des poubelles fermées ;**
- **Éliminer correctement et régulièrement les déchets ménagers ;**
- **Conserver les aliments dans des récipients hermétiquement fermés ;**
- **Boucher les trous dans les murs et sécuriser les bas de portes afin d'empêcher l'entrée des rongeurs ;**
- **Éviter de balayer à sec (humidifier les surfaces avant nettoyage) ;**
- **Porter des gants et, si possible, un masque de protection lors des opérations de nettoyage ;**
- **Se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après toute activité à risque.**



2. En cas d'apparition de symptômes, surtout après une exposition à des rongeurs :

- **Se rendre immédiatement dans le centre de santé le plus proche ;**
- **Informers le personnel soignant de toute exposition aux rongeurs ;**
- **Éviter toute forme d'automédication ;**
- **Porter un masque de protection faciale.**

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle rassure les populations que le dispositif de surveillance et de riposte a été renforcé et que toutes les mesures nécessaires sont prises pour protéger les populations.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le 143.

Fait à Abidjan, le vendredi 15 mai 2026.



Pierre DIMBA

Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle

